



LE PRESIDENT



Bujumbura, le 17/06/2022

130/PAN/309/2022

AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE LORS DE L'ANALYSE ET L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N°1/... DU .../.../2022 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT (PRET N°2000004133 ET DON N°2000004134) ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) RELATIF AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER), SIGNE A BUJUMBURA, LE 27 AVRIL 2022

Lors de l'analyse du projet de loi susmentionné, les amendements suivants ont été adoptés par l'Assemblée nationale :

1. Amendements de forme

N°	Matière amendée	Amendement proposé	Motivation
1.	En dessous du visa	1 <sup>ère</sup> ligne Commencer le mot « <b>Ministre</b> » par une lettre minuscule	Abus de majuscule
		2 <sup>ème</sup> ligne Commencer le mot « <b>Nationale</b> » par une lettre minuscule	Abus de majuscule
2.	Article 1, 1 <sup>ère</sup> ligne	Commencer le mot « <b>Financement</b> » par une lettre minuscule	Abus de majuscule

## 2. Amendement de fond

N°	Matière amendée	Amendement proposé	Motivation
1.	Au niveau du titre du projet de loi	Mettre le chiffre « 1 » après le groupe de mots « LOI N° » pour numérotation	Formule consacrée dans la codification des lois au Burundi
		1 <sup>ère</sup> ligne Remplacer le mot « juin » par des pointillés	Le mois de promulgation n'est pas encore connu
		3 <sup>ème</sup> ligne Remplacer le groupe de mots « L' ETAT » partout dans le texte par le groupe de mots « LA REPUBLIQUE »	Se référer à la terminologie utilisée dans l'Accord
		5 <sup>ème</sup> ligne Remplacer le mot « ENTREPRENARIAT » par « ENTREPRENEURIAT » partout dans le texte du projet de loi	Se référer à la terminologie utilisée dans l'Accord

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE



**PROJET DE LOI N°1/... DU .../.../2022 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT (PRET N°2000004133 ET DON N°2000004134) ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) RELATIF AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER), SIGNE A BUJUMBURA, LE 27 AVRIL 2022**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée nationale et le Sénat ayant adopté ;

**PROMULGUE :**

**Article 1 :**

L'Accord de financement composé du Prêt n°2000004133 et du Don n°2000004134 entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) relatif au Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER), signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, est ratifié.

**Article 2 :**

La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

**Fait à Gitega, le .../ .../ 2022**

**Evariste NDAYISHIMIYE**

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,**

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE,**

**Domine BANYANKIMBONA.**

✓

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE  
L'ACCORD DE FINANCEMENT (PRET N°2000004133 ET DON N°2000004134) ENTRE  
LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) RELATIF AU PROGRAMME DE  
DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER), SIGNE A  
BUJUMBURA, LE 27 AVRIL 2022**

**Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Accord de Financement composé du Prêt n°2000004133 et du Don n°2000004134 entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) relatif au Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER), signé à Bujumbura, le 27 avril 2022 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

**Fait à Gitega, le .../ .../ 2022**

**Evariste NDAYISHIMIYE**

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**VU ET SCHELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,**

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE,**

**Domine BANYANKIMBONA.**

*Y*